



Victime d'un braquage à main armée

Par titi, le **23/05/2008 à 14:30**

Bonjour,

Suite à un braquage à main armée dont j'ai été victime su mon lieu de travail, il y a 2 ans et demi, mon dossier a été classé récemment. Je dois déposer un dossier auprès de la commission d'indemnisation d'aide aux victimes.

J'aurais voulu savoir cmment ça se passe, on m'a dit que je devais passer une expertise psychologique et qu'après pour l'indemnisaiton ce sont des barêmes.

Le braqueur n'a pas été retrouvé.

Suite à ce préjudice il y a des choses que je ne ferais plus.....

Combien je peux estimer avoir?

Merci de votre réponse